

PLUS D'INFORMATIONS ?

QUI SOMMES NOUS ?

La CAPEB est la première organisation patronale de France. La CAPEB Grand Paris et la CAPEB Grande Couronne Ile-de-France ont pour mission de **promouvoir, défendre et représenter** les entreprises artisanales du bâtiment en Ile-de-France. Soutenues par les pouvoirs publics, elles mènent des missions d'intérêt général depuis 1946. Pour le **développement des compétences des entreprises**, la CAPEB vous informe sur les **dispositifs de formation**, vous aide à établir un plan de formation et à définir vos besoins. Elle vous accompagne dans la recherche d'organismes de formation et pour le montage des **dossiers de prise en charge permettant votre remboursement**.

VOS INTERLOCUTRICES EN ILE-DE-FRANCE

DEPARTEMENTS

PARIS (75),
HAUTS-DE-SEINE
(92), SEINE-SAINT-
DENIS (93) ET
VAL-DE-MARNE
(94)

Service Formation
Nathalie POITOU



☎ 01 53 20 69 65 / 01 53 20 69 71

n.poitou@capeb-grandparis.fr



CAPEB GRAND PARIS
28 bis rue Sorbier
75020 PARIS

www.capeb-grandparis.fr

@CAPEB Grand Paris

DEPARTEMENTS

SEINE ET
MARNE (77)
YVELINES (78),
ESSONE (91) ET
VAL D'OISE (95)

Service Formation
Alexandra SIMON-CHOPARD



☎ 01 64 39 38 88

alexandra.simon.chopard@capeb-grandecouronne.fr



CAPEB GRANDE COURONNE IDF
43 rue d'épluches
95310 SAINT OUEN L'AUMONE

www.capeb.fr/grande-couronne

@CAPEB Grande Couronne IDF

PRAXIBAT®

l'outil de formation
des professionnels

LA FORMATION AUX ECONOMIES D'ENERGIE DU BATIMENT PAR LA PRATIQUE

Une formation au plus près de la réalité
professionnelle



PRAXIBAT®
est une
marque de



CONQUERIR DE NOUVEAUX MARCHES ET ACCOMPAGNER SES CLIENTS

QU'EST-CE QUE PRAXIBAT ?

PRAXIBAT® est un outil complet de formation aux techniques de l'efficacité énergétique des bâtiments destiné aux chefs d'entreprise du bâtiment et leurs salariés. L'innovation pédagogique de PRAXIBAT® consiste à mettre les stagiaires dans un contexte le plus proche possible de la réalité avec deux objectifs essentiels : **favoriser la qualité de mise en œuvre et gérer efficacement les interfaces métiers.**



Les créateurs d'entreprise peuvent justifier du suivi de la formation PRAXIBAT® pour l'obtention d'une qualification RGE à titre probatoire. Cette dernière leur permet de faire bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) à leur client !



« Enfin une formation en conditions réelles ! Tous les modules sont intéressants que ce soit pour le dirigeant ou les compagnons ! »

Zeljko MILOSEVIC, spécialiste en isolation.

A CHAQUE METIER SON MODULE !

Réaliser une enveloppe de bâtiment performante (3 jours)

Identifier les points clés pour réaliser un bâti performant. Gérer les interfaces et l'étanchéité à l'air. Contrôler et corriger les performances du bâtiment.

Concevoir et installer un éclairage performant (3 jours)

Savoir diagnostiquer, concevoir une solution et conseiller l'utilisateur pour un confort et une sobriété énergétique. Savoir mettre en œuvre et paramétrer des équipements d'éclairage, des équipements électriques et de gestion dans le respect de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe.

Réaliser une installation de ventilation performante (3 jours)

Concevoir, installer et mettre en service une installation de ventilation simple ou double flux. Prendre en compte les impacts énergétiques. Maîtriser les interactions entre ventilation et étanchéité à l'air du bâti.

LA FORMATION EST-ELLE REMBOURSEE ?

En tant qu'entreprise du bâtiment, vous cotisez à la formation professionnelle continue. Vous dépendez de votre organisme de prise en charge de formation. En Ile-de-France, les organismes dédiés au BTP sont CONSTRUCTYS et le FAFCEA. **PRAXIBAT® peut être pris en charge pour les salariés et pour les non-salariés.**



ACCEDER AUX MARCHES DU LOGEMENT SOCIAL

Chaque année les bailleurs sociaux franciliens rénovent leur patrimoine. Il s'agit de milliers de logements et donc d'une opportunité d'activité importante pour les professionnels du bâtiment. **Intégrez le dispositif CAPECOBAT®**, dispositif lauréat du Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Energétique (PACTE ⁽¹⁾) du Ministère du logement pour accéder à :

- un diagnostic et un parcours de montée en compétence comprenant notamment une formation en ligne gratuite de type MOOC et **une formation sur plateau technique PRAXIBAT** aboutissant à la labellisation CAPECOBAT® ;
- un compte « entreprise » où vous pourrez retrouver nos outils, construire votre mémoire technique et répondre à des consultations ;
- un référencement dans l'annuaire des Pros CAPECOBAT et l'envoi de votre fiche aux bailleurs sociaux franciliens.



Une question ?

Pour consulter le programme complet de la formation PRAXIBAT®, monter un dossier de prise en charge, s'inscrire sur le portail CAPECOBAT® et répondre aux appels d'offres :

Connectez-vous sur : **WWW.CAPECOBAT.FR**

et créez votre compte gratuitement dès le 8 juin 2018.

Vous préférez nous appeler ?

Nos coordonnées sont indiquées page 4.



® AIDUCA

